

Bourseuil

Bulletin municipal

Décembre 2021 • N° 120



Joyeuses Fêtes



COMMUNE DE
BOURSEUIL

bourseuil.fr





Philippe DAULY, Maire

L'année 2021 s'achève, elle aura, comme 2020, été marquée par la crise sanitaire. Je pense qu'il ne faut pas s'attendre à un miracle en 2022, mais plutôt apprendre à vivre autrement, en se faisant vacciner régulièrement si on veut espérer avoir une vie presque normale et continuer de côtoyer nos familles et nos amis.

Pour la première fois en 20 ans de conseil municipal, nous avons reçu des propositions pour acheter des sites sur la commune. La première pour un terrain destiné à faire un lotissement, et l'autre pour le site de l'étang des Aulnays. Après des négociations avec les vendeurs, le conseil s'est prononcé favorablement pour ces deux projets dont la vente se concrétisera en 2022. Les terrains du lotissement de la Louvelais étant tous réservés, lorsque l'achat du terrain de la Ville es Robert sera concrétisée, nous travaillerons avec un cabinet d'étude pour la création d'un nouveau lotissement d'environ 20 lots, dont les travaux de réalisation démarrent vers la fin 2022 ou en 2023.

J'avais réservé la date du samedi 8 Janvier pour la traditionnelle cérémonie des vœux, où nous avons pour coutume d'inviter, entre autres, les nouveaux habitants. Compte tenu des règles sanitaires à respecter, du nombre de nouveaux habitants à inviter, il n'est pas possible de faire cette réunion dans les conditions conviviales auxquelles nous tenons. Il n'y aura donc pas de cérémonie des vœux en 2022. Nous envisageons d'organiser une journée de rencontre dès le retour des beaux jours et si les conditions sanitaires le permettent, cette rencontre pourrait avoir lieu à l'étang des Aulnays.

**Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2022, qu'elle vous permette de réaliser vos projets, et de conserver un art de vivre indispensable à une bonne santé.
Bonne année à tous.**

Sommaire

Plan de la commune détachable en pages centrales

Édito.....	2	Vie associative, calendrier des fêtes.....	16-17
Informations municipales, urbanisme.....	3-5	Infos utiles	
Compte-rendus des séances de Conseils Municipaux.....	6-9	Coordonnées des services.....	18
Vie de la commune, état-civil.....	10-15	Déchetteries.....	19
		Recette.....	20

MEMBRES DE LA COMMISSION BULLETIN

Anne-Claude MORIN
Elise LEROY
Ludivine ALVES PEREIRA
Lydie RAMEZ
Sabrina VOISIN
Yves BRUNET
Philippe DAULY

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Philippe DAULY, Maire

RÉALISATION ET IMPRESSION

Communicolor - Plédran - 02 96 42 24 85

DISTRIBUTION

600 exemplaires
Mairie de Bourseul - 02 96 83 02 17
mairie.bourseul@orange.fr



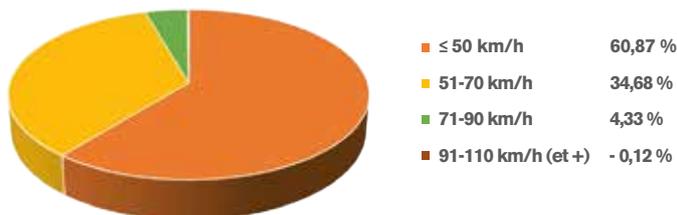
Radars pédagogiques

Nous avons réalisé deux campagnes de mesures de la vitesse sur la commune de Bourseul.

1^{ère} campagne du 15/09/2021 au 27/10/2021

Le radar était situé **rue de l'Hermine** sur la départementale 792 en provenance de Jugon-les-Lacs.

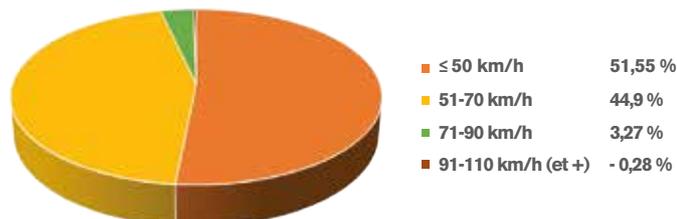
Nombre de **véhicules entrants contrôlés** : 33 114



Nous pouvons remarquer que :

- 47,74 km/h est la vitesse moyenne des automobilistes
- 60,87 % des automobilistes roulent à une vitesse ≤ à 50 km/h.
- 85 % des usagers roulent à une vitesse ≤ à 61 km/h

Nombre de **véhicules sortants contrôlé** : 32 635



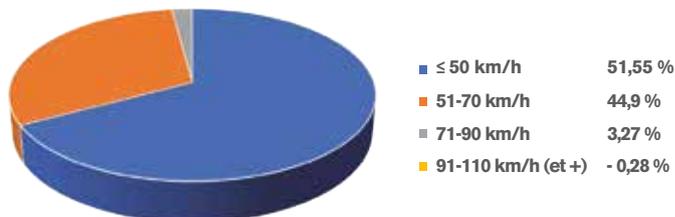
Nous pouvons observer que :

- 50,11 km/h est la vitesse moyenne des automobilistes
- 51,55 % des automobilistes roulent à une vitesse ≤ à 50 km/h.
- 85 % des usagers roulent à une vitesse ≤ à 61 km/h

2^{ème} campagne du 26/10/2021 au 30/11/2021

Le radar était situé sur la départementale 792 en provenance de Plancoët **au niveau de l'école municipale**.

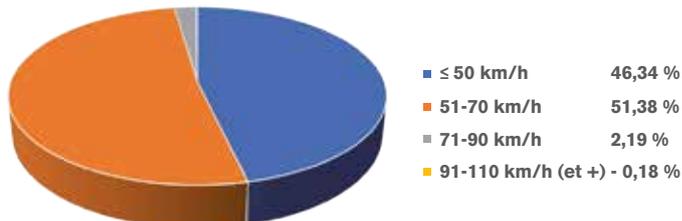
Nombre de **véhicules entrants contrôlés** : 35353



Nous pouvons remarquer que :

- 47,67 km/h est la vitesse moyenne des automobilistes
- 67,13 % des automobilistes roulent à une vitesse ≤ à 50 km/h.
- 85 % des usagers roulent à une vitesse ≤ à 58 km/h

Nombre de **véhicules sortants contrôlés** : 39426



Nous pouvons observer que :

- 51,36 km/h est la vitesse moyenne des automobilistes
- 46,34 % des automobilistes roulent à une vitesse ≤ à 50 km/h.
- 85 % des usagers roulent à une vitesse ≤ à 60 km/h

Conclusions sur ces deux premières campagnes

En provenance de Jugon-les-Lacs ou de Plancoët :
85 % des usagers roulent à une vitesse ≤ à 60 km/h

En ce qui concerne **l'entrée dans le bourg sur la RD 792** :

- En provenance de Jugon-les-Lacs
60,87 % des automobilistes roulent à une vitesse ≤ à 50 km/h.
- En provenance de Plancoët
67,13 % des automobilistes roulent à une vitesse ≤ à 50 km/h.

Environ 2/3 des automobilistes respectent la limitation de vitesse à 50 km/h

En ce qui concerne la **sortie du bourg sur la RD 792** :

- Vers Jugon-les-Lacs
51,55 % des automobilistes roulent à une vitesse ≤ à 50 km/h.
- Vers de Plancoët
46,34 % des automobilistes roulent à une vitesse ≤ à 50 km/h.

Seul 1 automobiliste sur 2 respecte la limitation à 50 km/h.
Les vitesses maxima flashées sont d'environ 95 km/h en entrant et 86 km/h en sortant sur les 2 campagnes.

Les sorties du bourg de Bourseul sont accidentogènes avec un caractère plus dangereux pour la sortie vers Plancoët où les vitesses instantanées ont dépassé les 120 Km/h.

**Soyez prudents,
pensez à
nos enfants,
ralentissez !**

**Je suis un
conducteur prudent,
je ralentis et
je respecte la
limitation de vitesse.**





Communiqués Mairie

Recensement militaire

Le recensement doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire... Cette déclaration entraîne aussi l'inscription sur les listes électorales automatiquement à leur majorité.

Les documents à fournir sont une pièce d'identité et le livret de famille. Il n'est pas nécessaire d'apporter un justificatif de domicile.

Si le délai des 3 mois pour se faire recenser est dépassé, le jeune peut toujours faire régulariser sa situation jusqu'à ses 25 ans en suivant les mêmes démarches mais il est conseillé de le faire le plus tôt possible.

Liste électorale

Si vous désirez vous inscrire et participer aux votes des prochaines élections, venez-vous faire connaître au secrétariat de la mairie, munis de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile ou par internet. Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale jusqu'à 6 semaines avant la date des élections.

Les élections présidentielles auront lieu le dimanche 10 avril 2022 et le dimanche 24 avril 2022 et les élections législatives auront lieu le dimanche 12 juin 2022 et dimanche 19 juin 2022.

Urbanisme

Nous constatons de nombreux travaux d'urbanisme qui ont été réalisés sans que les demandes préalables n'aient été réalisées en mairie. Je tiens à rappeler que la plupart de ces travaux sont soumis à des autorisations que ce soit une DP (Déclaration Préalable) ou un PC (Permis de Construire). Lorsque les travaux réalisés sont conformes aux règles d'urbanisme, il est toujours possible de régulariser après. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas, et il est alors impossible d'obtenir un certificat de conformité ou de non-contestation. Dans la mesure du possible, nous vous demanderons de modifier vos travaux pour les mettre en conformité avec le règlement, mais il arrive parfois que nous

soyons amenés à vous imposer de détruire vos réalisations. Pour éviter ce genre de problème, nous vous conseillons fortement de contacter systématiquement la mairie dès que vous avez un projet, que ce soit de construction, rénovation, clôture, portail... Nous vous rappelons également qu'au démarrage des travaux vous devez déposer en mairie la déclaration d'ouverture de chantier, et lorsque les travaux sont achevés la déclaration de fin de chantier. C'est ce dernier document qui vous permet d'obtenir le certificat de conformité, et, pour ceux qui peuvent y prétendre, l'exonération temporaire de taxe foncière pendant deux ans.

■ Déclarations préalables

DP 02201421C0022	29, La Ville Hamonet	Pose de panneaux photovoltaïques
DP 02201421C0023	7, Rue Chateaubriand	Porte de garage, porte d'entrée et marquise
DP 02201421C0024	1, l'Orée des bois	Construction d'un jardin d'hiver
DP 02201421C0025	Rue Chappedelaine	Installation d'une armoire de télécommunication
DP 02201421C0026	13, La Basse Lande	Réalisation d'une véranda
DP 02201421C0027	14, Saint Rolland	Pose de vélux
DP 02201421C0028	La Croix St Maleu	Travaux sur poulailler
DP 02201421C0029	10, Rue Yvettes Le Queinec	Construction d'un abri de jardin
DP 02201421C0030	5, Le Bas Village	Changement de menuiseries
DP 02201421C0031	4, La Ville Vain	Changement de menuiseries
DP 02201421C0032	5, Rue Noël Poupard	Agrandissement de préau
DP 02201421C0033	1, Olivet	Pose de vélux
DP 02201421C0034	10, Rue Yvette Le Queinec	Abri de jardin
DP 02201421C0035	3, Les Diaux	Pose de Clôture et portail
DP 02201421C0036	4, La ville Hamonet	Création et agrandissement de fenêtre
DP 02201421C0037	4, La Landelle	Clôture

■ Demandes de permis de construire et d'aménager

PC 02201421C0011	1, La Vieuxville	Abri pour équidés
PC 02201421C0012	Rue du Clos du Puits	Extension du bâtiment cantine
PC 02201421C0013	10, Rue Yvette Le Queinec	Maison individuelle
PC 02201421C0014	12, Rue Yvette Le Queinec	Maison individuelle
PC 02201421C0015	Les Communs	Bâtiments agricoles
PC 02201421C0016	18, Rue Elsa Triolet	Maison individuelle
PC 02201421C0017	4 bis, Rue de l'Arguenon	Maison individuelle
PC 02201421C0018	6, Rue Maryvonne Dupureur	Maison individuelle
PC 02201421C0019	3, l'Ardillais	Extension maison
PC 02201421C0020	2, Rue Yvette Le Queinec	Maison individuelle
PC 02201421C0021	La Ville es Robert	Maison individuelle
PC 02201421C0022	10, Rue Maryvonne Dupureur	Maison individuelle
PC 02201421C0023	4, impasse Noël Poupard	Extension maison
PC 02201421C0024	1, rue Elsa Triolet	Maison individuelle



Déploiement de la fibre optique (Très Haut Débit) sur Bourseul

La fibre optique va être déployée sur notre commune de Bourseul. Ceci dans le cadre du projet « Bretagne très haut débit » et sous l'égide de Mégalis Bretagne, de la Région Bretagne et de Dinan Agglomération.

Rappel sur le déploiement

Sur la carte ci-contre, vous allez trouver les phases de déploiement de la fibre optique. Bourseul sera desservi par cinq Armoires situées dans les emplacements suivants :

- Pluduno, Bourseul (La Treunais, Rue Chappedelaine)
- Plorec-sur-Arguenon, Plélan-le-Petit

Point sur les travaux nécessaires à la mise en place de la fibre optique

1- L'adressage des lieux d'habitation (foyers ou entreprises)

Chaque habitation doit être identifiée :

- D'une part, **par l'adresse** c'est-à-dire par le nom de rue ou du lieu-dit et le numéro.



Les plaques identifiant ces numéros ont été fournies par la mairie et doivent être posées par les propriétaires des habitations. Merci aux retardataires de procéder à cette identification indispensable.

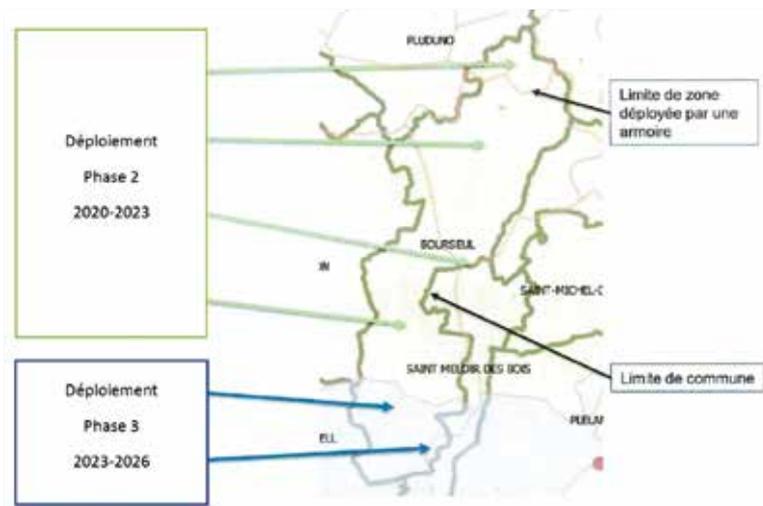
- D'autre part, **par ses coordonnées géographiques**. (Coordonnées GPS). Chaque habitation de la commune a été géolocalisée.

Ce dispositif sert à différentes applications comme la localisation par un GPS, aux fournisseurs d'accès à Internet pour l'installation d'un boîtier de raccordement au réseau fibre optique, ainsi qu'aux services d'urgence.

2- L'élagage des arbres et arbustes

L'installation du réseaux fibre optique se déroule en 2 phases. Après une **première phase**, ayant consisté à **passer les câbles** de fibres optiques alimentant les armoires (points de mutualisation) dans le réseau principal.

Nous allons démarrer la **deuxième phase** qui permet, à partir des points de mutualisation, de **raccorder les points de branchement (bornes) qui se trouvent à proximité des habitations**. Ceux-ci permettront, dans une troisième phase, aux fournisseurs d'accès à Internet de raccorder les habitations sur le réseau fibre optique. Le réseau de la 2^{ème} phase se fait en aérien en récupérant les poteaux du réseau de téléphonie ou d'électricité basse tension.



Afin de poser ces câbles, les ouvriers ont besoin d'avoir le champ libre. C'est pourquoi **vous avez été sollicités par courrier pour réaliser l'élagage des arbres ou arbustes** qui gênent la mise en place des câbles contenant la fibre optique.



Nous vous remercions par avance, pour ceux qui ne l'auraient pas encore réalisé, de procéder à l'élagage des parties gênantes. Pour toute information complémentaire s'adresser à la mairie.

Sans cette intervention, l'installation du réseau fibre optique aérien ne pourra pas être réalisé. Ceci provoquera un retard dans les travaux et dans la mise à disposition du raccordement final des logements.

Ces travaux d'élagage, étant un besoin d'utilité publique, pour permettre le déploiement du réseau fibre optique, en dernier recours, la réalisation de ses travaux sera confiée à un professionnel de l'élagage et la facture sera envoyée au propriétaire du terrain.



Nous en profitons pour rappeler à chacun de nos concitoyens, de vérifier que des d'arbres ou des arbustes n'entravent pas les réseaux aériens. Si tel est le cas, il est nécessaire de prévoir l'élagage des parties gênantes.

Attention, certaines opérations d'élagage peuvent être dangereuses et nécessitent le recours à un professionnel.



Compte rendu des conseils municipaux du 10 juin au 25 novembre

ATELIER MUNICIPAL

Le conseil municipal a inscrit les travaux de rénovation de l'atelier municipal et sollicité une aide dans le cadre du plan de relance. Cette aide a été accordée pour un montant de 48 000 € à la condition que les travaux soient réalisés en 2021. Les travaux de maçonnerie prévus à l'arrière du bâtiment de rentrent pas dans le montant subventionnable, mais il faut les réaliser en priorité pour permettre le reste des travaux à suivre. Les entreprises retenues pour ces travaux sont :

- Pour la maçonnerie : entreprise HOUZE de Bourseul pour un montant de 20 818.20 € HT (devis un peu plus cher mais délai d'intervention garanti).
- Lot couverture charpente : entreprise CARRE Charpente pour un montant de 43 661.28 € HT
- Lot désamiantage : entreprise 2ETP pour un montant de 20 331.93 € HT
- Lot panneaux photovoltaïques : entreprise CARRE charpente pour un montant de 31 246 € HT

Pour permettre la mise en service des panneaux photovoltaïques, il s'avère nécessaire de changer l'armoire électrique du bâtiment. Des devis ont été demandés pour ce changement ainsi que pour la remise aux normes complète de l'atelier. Le conseil a retenu l'entreprise de monsieur ROUSSELET Ludovic pour un montant de 10 078.83 € HT. Nous avons reçu fin novembre un arrêté départemental qui nous accorde un délai jusqu'au 31 décembre 2022 pour achever les travaux.

Il est également nécessaire de faire intervenir une entreprise de repérage amiante qui fera à la fois l'atelier communal et les vestiaires du terrain des sports, la proposition de monsieur JOSSELIN de retenir l'entreprise SASU ATITOM EXIM pour un montant de 283.33 € HT est validée par le conseil municipal.

DÉSAMIANTAGE ANCIEN VESTIAIRE DU TERRAIN DE FOOTBALL

La toiture des anciens vestiaires est très vétuste et contient de l'amiante. Nous avons demandé aux entreprises qui ont été sollicitées pour l'atelier communal de chiffrer, dans un autre devis le désamiantage de ce local. C'est le devis de l'entreprise 2ETP qui a été retenu pour un montant de 9 763.40 € HT. La nouvelle couverture sera réalisée en interne par les services techniques. Le conseil municipal valide un devis de la SAS CALIPRO d'un montant de 966.30 € HT des fournitures nécessaires à ce chantier.

EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Après avoir pris connaissance de l'APS (Avant-Projet Sommaire) il est proposé quelques modifications :

La porte de la réserve qui donne sur l'extérieur devra s'ouvrir vers l'extérieur pour améliorer la sécurité, la porte intérieure sera coulissante pour un gain de place. Dans l'ancienne réserve qui sera transformée en bureau, il faut déplacer la fenêtre en raison de la présence du chauffe-eau. La légumerie, qui se trouve actuellement dans la cuisine, sera transférée dans la réserve, pour permettre le déplacement de l'armoire inox de la cuisine et la mise en place de la cellule de refroidissement. La partie vestiaire est validée sans modification.

Après avoir validé les modifications, le conseil municipal autorise monsieur le maire à lancer la procédure d'appel d'offres selon les estimations de l'architecte, à savoir 11 lots pour un coût total estimé à 116 000 € HT.

Pour ce dossier il est également obligatoire de faire appel à un coordonnateur SPS. Le conseil municipal retient le devis de monsieur Éric LEBEDEL pour le prix de 1 670 € HT.

TRAVAUX DU PONT DE L'HOTELLERIE

Après avoir précédemment validé le devis pour la réalisation de la rénovation, il est proposé un devis de 1 014.66 € HT pour l'achat de buses de diamètre 600 et de 18 mètres linéaires. Le conseil municipal valide ce devis de la SAS H-TUBE.

ACHATS DE FONCIER

■ Achat de terrain la Ville es Robert

Monsieur le Maire avait informé le conseil municipal qu'il avait été contacté par une agence en charge de la vente de plusieurs parcelles au lieu-dit la Ville es Robert. L'ensemble se compose de 7 parcelles pour une surface totale de 19 832 m² dont environ 12 500 m² constructibles. La première offre était de 127 000 € frais d'agence inclus. Monsieur le maire avait rejeté cette offre et une nouvelle proposition a été transmise à hauteur de 96 300 € toujours frais d'agence inclus. Après délibération, le conseil municipal décide d'acquérir ce terrain au prix indiqué ci-dessus, il convient de prévoir les frais de notaire en sus, ils sont estimés entre 2 500 et 3 000 €.

■ Achat de l'étang des Aulnays

Plusieurs échanges ont eu lieu entre la famille ABBE, propriétaire du site des Aulnays et monsieur le maire sur le devenir de ce lieu. La famille a fait connaître son désir de vendre le site et aimerait qu'il soit repris par la commune. La famille a fait faire une estimation par une agence immobilière qui a estimé le bien à 150 000 €. Monsieur le maire n'ayant pas de comparatif a demandé l'autorisation à la famille pour faire d'autres estimations avec leur accord. Ces estimations ont été faites par un office notarial et par le service des domaines et ont donné une fourchette basse à 70 000 € et une fourchette haute à 88 000 €. La famille a alors proposé le site à la commune au prix de 110 000 € net vendeur. Cette proposition a été mise aux voix lors de la séance du 21 Octobre et a été rejetée par 8 voix contre et 6 pour. Le conseil se fixant un prix plancher de 100 000 € net vendeur. Monsieur le maire a fait part de cette décision à la famille, en étant bien conscient que celle-ci avait reçu des offres d'achat à des prix supérieurs à l'offre faite à la commune. La famille ABBE a alors demandé un temps de réflexion et a rappelé monsieur le maire pour transmettre une nouvelle offre à la commune au prix de 100 000 € net vendeur. Lors de la séance du 25 novembre le conseil municipal a validé cette proposition.

ACHATS DE MATÉRIEL

■ Achat pour l'école

Au vu des effectifs en classe maternelle, il s'avère utile de prévoir des lits supplémentaires pour la sieste des petits. Un devis a été fourni par la société KIDEA pour l'achat de lits hauts au prix unitaire de 312.15 € HT. Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de 4 lits pour un total de 1 248.60 € HT. Il est également accepté un devis de la société WESCO pour renouveler les draps, le montant est de 263.50 € HT.

L'équipe pédagogique a fait une demande de tables et chaises supplémentaires pour les classes. Le conseil municipal valide 2 devis, un de 2 565.65 € HT de la SAS MANUTAN et un autre de 300 € de la société NATHAN.

Monsieur le maire rappelle avoir reçu un dossier pour aide à l'achat de livres pour l'école, il précise que la commune de Bourseul n'ayant pas de bibliothèque, elle est prioritaire pour ce dossier. La commune décide d'attribuer un budget de 3 500 € TTC pour l'achat de livres pour l'école, nous recevons une aide de 1 500 €.

■ Achat d'un radar pédagogique

Une somme de 3 000 € avait été inscrite au budget pour investir dans un radar pédagogique. Monsieur Yves BRUNET, en charge du dossier, propose un devis de la société SAS ELANCITE pour un montant de 2 003.75 € HT. Le conseil municipal valide cette proposition pour ce radar solaire et mobile.

■ Achat d'un panneau d'affichage

La mise en place d'un panneau d'affichage électronique avait été envisagée et un montant prévu à cet effet lors du vote du budget. Monsieur Yves BRUNET a été chargé du dossier et en fait la présentation au conseil municipal. La proposition est un panneau de la société LUMIPLAN d'une dimension de 152x171.

La livraison et la pose sont incluses ainsi que les raccordements électrique et téléphonique. Une maintenance est comprise dans ce prix pour les 24 premiers mois, puis sera de 510 € par an à partir de la troisième année. Le coût pour cet ensemble est de 8 500 € HT, le conseil donne un avis favorable par 10 voix pour et 4 contre. Le conseil vote ensuite un supplément de 500 € par an pour la mise en place de l'application City all que tous les Bourseulais peuvent télécharger gratuitement sur leur téléphone, ce qui leur donne accès aux informations du tableau depuis leur domicile.

■ Achat d'un percolateur

Il est nécessaire d'acheter un nouveau percolateur pour la salle des fêtes. Le conseil municipal retient la proposition de la SAS KERFROID au prix de 179.00 € HT.

■ Achat de matériel de désherbage

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été faite auprès de la région Bretagne pour l'achat de matériel de désherbage. Nous avons reçu un accord de principe, qui devra toutefois être validé en commission par les élus régionaux. Monsieur le maire informe le conseil que nous sommes autorisés à effectuer l'achat et sollicite l'aval du conseil municipal. Le devis de la société HORTIBREIZH est accepté pour un montant de 2 590.00 € HT, la subvention attendue est de 1 295 €.

■ Achat d'une structure modulaire

Suite à la reprise du club de football, l'association des chasseurs et le club cynophile se retrouvent sans local. Les chasseurs se voient attribués les anciens vestiaires où des travaux seront réalisés après le désamiantage et la réfection de la couverture. Pour le club cynophile, nous avons contacté la société PORTA-KABIN qui nous a proposé une structure modulaire au prix de 4 200 € HT, frais de transport et d'installation en plus. Le conseil municipal valide cet achat.

■ Achat d'une tondeuse

Le conseil avait donné son accord à monsieur le maire pour organiser des démonstrations de matériel de tonte de type mulching afin de contribuer à diminuer les apports de déchets verts en déchetterie. Suite aux démonstrations, les personnes qui y ont assisté ainsi que le personnel des services techniques sont unanimes sur le choix de la tondeuse autoportée KUBOTA F3890 de type V1505-38CV diesel, avec un plateau de coupe frontal Wiendenmann super pro FXL-H 150. Le coût de cette machine est de 23 000 € HT. La commission propose également de prendre l'extension de garantie pour un coût supplémentaire de 474 € HT. Le fournisseur, la SAS RM MOTOCULTURE, propose la reprise de l'ancienne tondeuse ISEKI au prix de 3 500 € ainsi que de la tondeuse 3 points pour la somme de 500 €. Le conseil municipal valide les propositions ci-dessus ainsi que l'achat auprès de la même société d'une remorque au prix de 990 € HT.

Monsieur le maire précise que sur l'achat de la tondeuse, un fond de concours est sollicité auprès de Dinan Agglomération dans le cadre du Défi Val-vert, le montant maximum possible s'élève à 5 000 €.



SITE INTERNET ET PLAN DE BOURSEUL

Suite à la refonte du site internet de la commune, monsieur Yves BRUNET propose un devis complémentaire de 280€ HT de la SARL COCKTAIL GRAPHIC, pour la mise en ligne de formulaires téléchargeables que sont les documents d'inscriptions scolaires, et les documents de réservation de salle. Accord du conseil municipal pour ce dossier.

La même société a été sollicitée pour refaire le plan de la commune. Cette modification était devenue nécessaire pour rajouter le lotissement de la Louvelais et corriger certaines orthographes de village suite au travail réalisé avec la poste sur l'adressage qui a été validé. Le coût de cette mise à jour est de 390€ HT. Le conseil municipal a également sollicité des devis pour imprimer 400 exemplaires de cette carte en format A3 recto verso. Le devis retenu est celui de la société ATELIER FANIK pour un coût de 225.60€ HT.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le maire a présenté au conseil la modification de droit commun numéro 1, après en avoir pris connaissance le conseil émet un avis favorable à ce dossier.

Dans le cadre de la prochaine modification du PLUI, monsieur le maire propose de demander la correction d'une erreur puisque le terrain des sports est resté classé en zone A, alors qu'il devrait être en zone Ne. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à faire cette demande.

APPROBATION DE L'AVENANT AU PAPI 2017-2021

Madame ABBE représente la commune lors des réunions du PAPI (Programme d'Action de Périmètre des Inondations) du bassin versant de l'Arguenon. Elle fournit les explications au conseil municipal sur cet avenant. Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise monsieur le maire à signer cet avenant.

CONTRATS DE MAINTENANCE

ÉGLISE: Lors du conseil précédent nous avons eu un doute sur les contrats de maintenance proposé pour le paratonnerre et les cloches de l'église. Après vérification, un seul contrat est nécessaire, il est confié à la SARL MACE pour un coût annuel de 110.00€ HT.

FONTAINE À EAU: suite à la mise en place d'une fontaine à eau au restaurant scolaire et lieu et place des bouteilles en plastique, il s'avère nécessaire de prévoir un entretien régulier pour éviter les soucis de qualité de l'eau. Un contrat de maintenance est proposé par la SARL AQUADOM pour 2 passages par an pour un coût de 180.00€ HT par an. Si un passage

supplémentaire est nécessaire, il nous sera facturé à un forfait de 80 euros plus les pièces changées. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer ce contrat de maintenance.

INSTALLATIONS ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ: Ce contrat est nécessaire pour que les bâtiments communaux soient aux normes. Le coût annuel est de 416.76€, il est confié à la SARL ADEFI qui a déjà le contrat pour la sécurité incendie et sera réalisé en même temps que le contrôle des extincteurs.

ENTRETIEN DES HOTTES: Les normes sanitaires nous imposent de mettre en place un contrat de maintenance pour les hottes du restaurant scolaire. Il est proposé de mettre en place un contrat pour les hottes du restaurant scolaire mais également pour celle de la salle des fêtes. Le conseil municipal retient la société SARL IGIENAIR pour un coût annuel de 665.84€ HT.

ENTRETIEN PRÉVENTIF DU MATÉRIEL DE CUISINE: comme pour l'entretien des hottes, un contrat de maintenance du matériel de cuisine est maintenant obligatoire. Ce contrat est mis en place auprès de la SAS KERFROID au prix de 635.50€ HT par an.

SUBVENTIONS

Pour aider à la relance du Club de football, le conseil municipal a reçu une demande de subvention, à titre exceptionnel, de 750€. L'association Les Cavaliers de la Ville Vain a émis le souhait de recevoir une aide financière plutôt qu'une location gratuite de la salle des fêtes. Le conseil municipal accepte ces deux demandes et octroie une aide financière de 750€ au Football Club Bourseulais et une de 305€ à l'association Les Cavaliers de la Ville Vain.

Comme tous les ans depuis la création de Dinan Agglomération, c'est la commune qui prend en charge le budget éveil culturel de l'école et elle le vire à l'Amicale Laïque. Pour l'année 2021 le montant est de 22€ par enfants multiplié par 152, soit un total de 3344€.

L'ADS (Association de Développement Sanitaire) de la Côte d'Émeraude intervient auprès des personnes âgées, en situation de handicap ou en difficultés sociales. Pour permettre un programme de validation des acquis et de formation interne de son personnel, elle sollicite une aide financière à hauteur de 0.35€ par habitant. Le conseil municipal donne un avis favorable et accorde une aide d'un montant total de 404.25€.

Une trentaine de demandes de subventions diverses ont été reçues. Madame MORIN Anne-Claude a fait une présélection en expliquant que, dans le contexte actuel, elle avait privilégié le caractère social. Après discussion, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 300€ aux six associations suivantes : La Banque alimentaire de Dinan, les Restos du Cœur, le Secours catholique, le Secours populaire, le Centre d'information des droits des femmes et des familles et Solidarité paysans Bretagne.

PERSONNEL COMMUNAL

En raison de la crise du COVID, nous n'avions pas procédé au remplacement du personnel de l'école ayant fait valoir ses droits à la retraite, mais fait appel à des personnes en CDD pour assurer le bon fonctionnement des services.

Madame Laetitia HERMENTIER est recrutée au poste d'adjoint technique. Elle sera stagiairisée à compter du 28 août 2021, sa DHS est fixée à 20 heures par semaine.

Madame Valérie LE HELLOCO avait demandé à reprendre le poste de Madame CROUPEL après son départ en retraite. Sa demande est acceptée mais suite à la réorganisation du personnel son contrat de travail passe d'une DHS de 28 heures à une DHS de 30 heures par semaine à compter du premier septembre 2021.

Suite à la démission de madame COMBETTE, Madame Nathalie FLAGEUL, qui effectuait un autre remplacement à l'école se voit proposer un CDD sur ce poste. La DHS est fixée à 20 heures jusqu'au 31 octobre, elle passera à 30 heures à compter du premier novembre 2021.

ACTIVITÉ SPORT PÉRISCOLAIRE

Nous avons mis en place une activité sport le jeudi soir après l'école en fin d'année scolaire 2020/2021. Cette activité était payante pour les parents et posait des problèmes d'organisation. Afin de simplifier le fonctionnement, il est proposé que la mairie prenne en charge cette activité. L'animatrice Madame Margaux LESTURGEON sera rémunérée à la prestation au prix de 70€ par séance. Cette activité sera gratuite pour les familles, les enfants inscrits seront considérés en garderie qui sera facturée selon les conditions habituelles. Le conseil municipal valide la mise en place de cette activité dans les conditions précitées.

ACCUEIL GENS DU VOYAGE

Cette année les terrains à proximité immédiate de l'école ont été occupés pendant plusieurs semaines par les gens du voyage. Suite à des rencontres avec les personnes responsables de ce dossier à Dinan Agglomération, il est envisagé de privilégier le terrain qui se situe entre la station de traitement des eaux usées et la route de la Louvelais pour les recevoir. Le conseil municipal donne son aval à Monsieur le Maire pour envisager cette solution si elle est validée par les services de l'État.

MARQUAGE AU SOL

Suite à la réfection des enrobés dans le bourg, il est urgent de refaire les marquages des stops et cédez le passage. Le devis de la société 4S SIGNALISATION est validé pour un montant de 1 280€ HT.

Dans un second temps, il a été demandé à la même société un devis pour refaire les passages piétons en résine pour gagner de la durabilité, ce devis se monte à 3 090€ HT. Le conseil valide cette proposition.

CESSION DE VOIE PRIVÉE

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Madame Maryvonne ASTIER demeurant au 15, La Ville Hamonet. Celle-ci propose à la commune de lui céder une voie privée qui dessert son habitation mais aussi celle de Monsieur Jean BRIEND qui réside au 17, La Ville Hamonet, ceci afin d'éviter la création d'un droit de passage. Pour cela, il est nécessaire de faire procéder à un bornage délimitant l'emprise de la voie, Monsieur BRIEND a joint un courrier dans lequel il propose de prendre à sa charge les frais de bornage. Le conseil municipal donne son accord à cette cession à titre gratuit, autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

RESTAURANT SCOLAIRE, TARIF CANTINE À 1€

Madame MORIN Anne-Claude, en charge de ce dossier, explique aux conseillers la proposition de l'État pour la mise en place d'un tarif cantine à 1€, et cela pour une période de trois ans. Pour pouvoir en bénéficier, il est nécessaire de mettre en place 3 tranches de tarifs en fonction du quotient familial (l'attestation devra être fournie par la CAF ou la MSA). La mise en place est prévue pour le premier janvier 2022. Madame MORIN avait précédemment réuni la commission scolaire qui propose les tranches suivantes :

- De 1€ à 999€ tarif cantine à 1€
- De 1 000€ à 1 499€ tarif cantine à 2.20€
- A partir de 1 500€ le repas reste à 2.55€

Le conseil municipal valide cette proposition par 13 voix pour et une contre.

VÉHICULE COMMUNAL

Le camion de la commune est en panne depuis un bon moment. Après plusieurs essais de réparation, il s'avère préférable de procéder à un échange standard du bloc moteur. Il est également nécessaire de changer le turbo et l'embrayage. Le devis pour l'ensemble s'élève à 5 479.14€ HT. Le conseil municipal valide ce devis.



Vie de la commune



Protégeons la planète, triions !

Que deviennent nos déchets triés ?

Voici un récapitulatif pour vous permettre de vous y retrouver.



Les conteneurs sur la commune

Merci de mettre vos déchets recyclés dans les conteneurs et non à côté. En effet, avec le vent, les déchets s'éparpillent et polluent la nature.

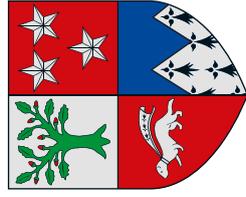


Malheureusement, tous les déchets ne se recyclent pas, alors le bon geste est de les jeter non pas dans la nature, mais dans les poubelles ou à la déchetterie (horaires page 19).



La nature vous remercie de votre collaboration !





COMMUNE DE BOURSEUL



La commune en chiffres

1155
Habitants



22,23 km²
Superficie



50 hab/km²
Densité population



121 m
Altitude maximum



Mairie de Bourseul
18 rue de l'hermine
22130 BOURSEUL
02 96 83 02 17
mairie.bourseul@orange.fr
<https://bourseul.fr/>
Application Cityall

HORAIRES MAIRIE :
• Lundi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
• Mardi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
• Mercredi : de 8h à 12h
• Jeudi : Fermé
• Vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
• Samedi : de 8h à 12h
Fermé le samedi en juillet-août

**Suivez toutes les infos
de BOURSEUL
sur l'application CITYALL !**
Téléchargez l'application
sur votre smartphone
depuis Google play
ou l'App Store



Olivet.....	B-6
Orée du Bois.....	B-3
Pau.....	C-2
Perriaux.....	B-4
Perrières.....	B-4
Petit Calage, La Ville Hamonnet.....	C-1
Pont Loyer.....	B-2
Porte Gouyon.....	C-2
Porte Sauneuf.....	B-6
Pruniers.....	A-5
Rabionnais.....	B-6
Roblinois.....	B-2
Rocher.....	C-4
Saint-Maleu.....	B-4
Saint-Méen.....	B-5
Saint-Rolland.....	A-5
Touche.....	A-7
Tremblais.....	B-6
Treunais.....	D-2
Treunais.....	A-5
Vallée du Calage, La Ville Hamonnet.....	C-1
Vieille Porte.....	A-4
Vieuxville.....	C-4
Ville Anez.....	A-6
Ville Auffray.....	B-7
Ville Bagot.....	B-7
Ville Boblain.....	A-6
Ville Boulard.....	B-7
Ville ès Rieux.....	B-5
Ville ès Robert.....	C-1
Ville Hamon.....	B-7
Ville Hatte.....	C-2
Ville Méen.....	B-4
Ville Menier.....	D-2
Ville Normand.....	B-3
Ville Ory.....	C-4
Ville Salmon.....	A-3
Ville Vain.....	C-3
Ville Viet.....	B-4
Villes Hunault.....	C-2
Villon.....	C-4



COMMUNE DE
BOURSEUL

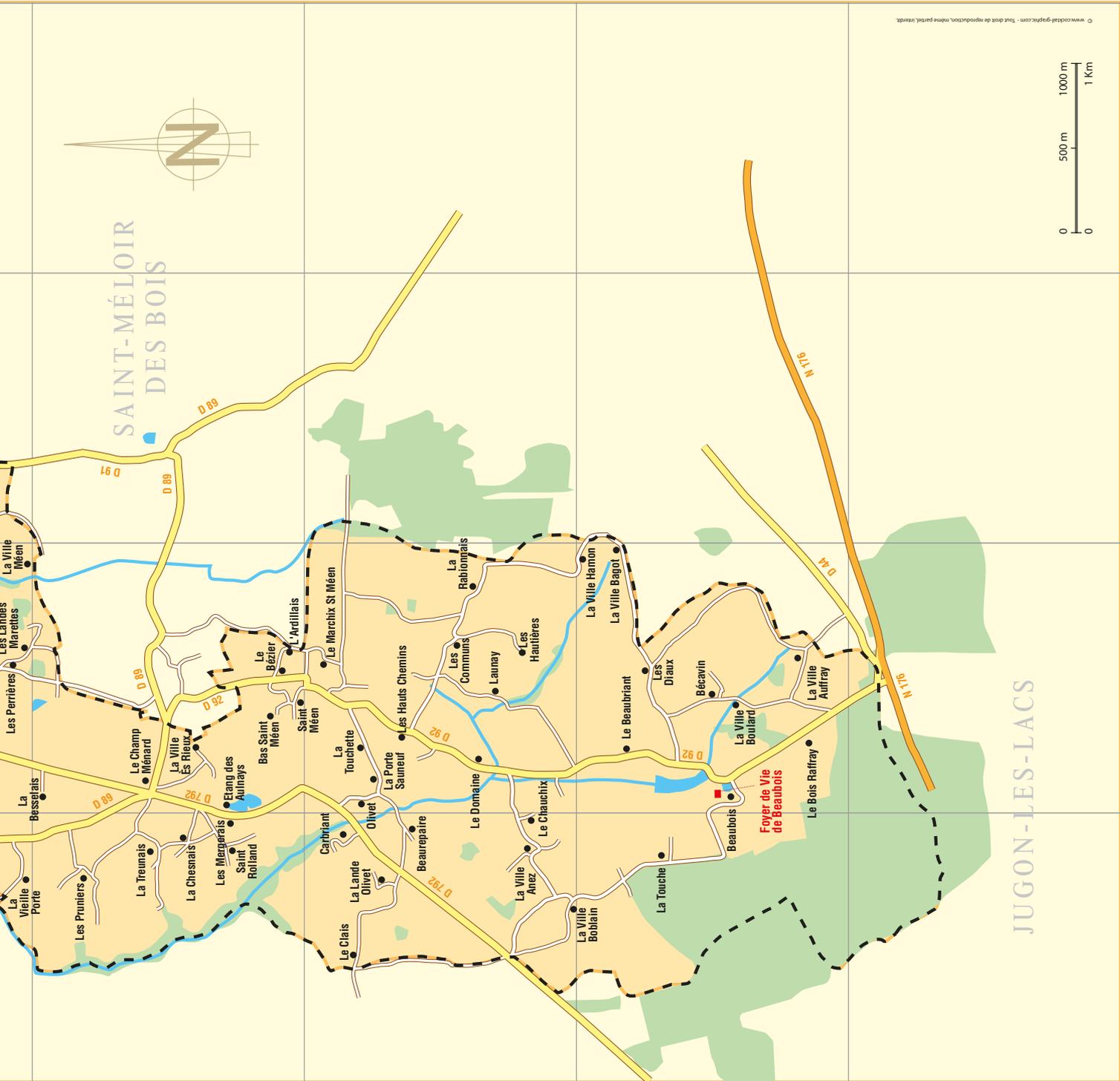
Mairie de Bourseul

18 rue de l'hermine - 22130 BOURSEUL

02 96 83 02 17

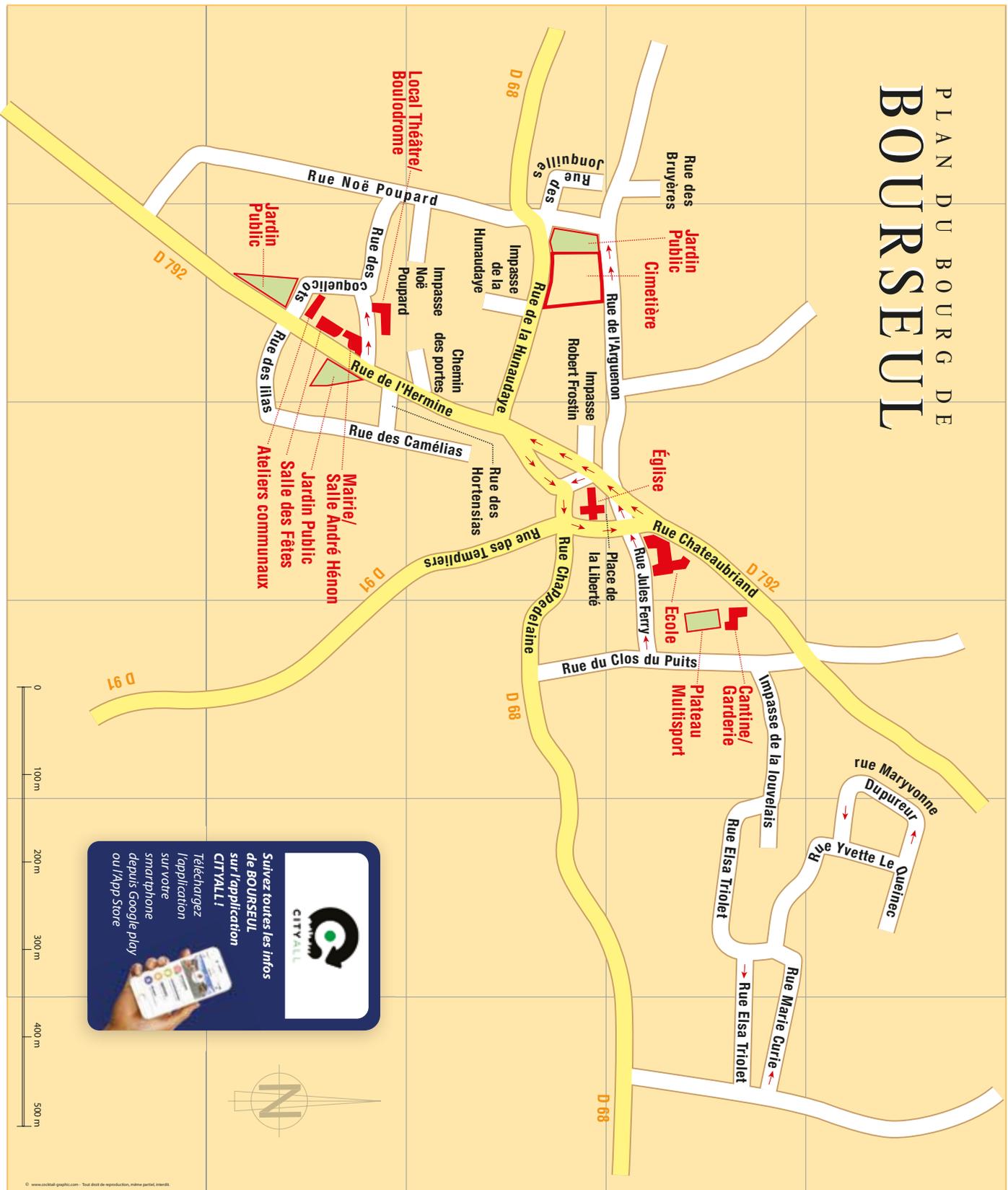
mairie.bourseul@orange.fr

<https://bourseul.fr/>



© www.cadastre.guyane.fr - Tous droits de reproduction, même partielle, réservés.

PLAN DU BOURG DE BOURSEUL



Suivez toutes les infos
 de BOURSEUL
 sur l'application
 CITYALL !
 Téléchargez
 l'application
 sur votre
 smartphone
 depuis Google play
 ou l'App Store



Ateliers communaux.....	B-4
Cantine – Garderie.....	D-2
Chemin des portes.....	B-3
Cimetière.....	B-3
Ecole publique.....	D-2
Eglise.....	C-3
Impasse de la Hunaudaye.....	B-3
Impasse de la Louvelais.....	D-2 / E-2
Impasse Noë Poupard.....	B-3
Impasse Robert Frostin.....	C-3
Local Théâtre/Boulo-drome.....	B-4
Mairie.....	B-4
Plateau Multisport.....	D-2
Rue Chappedelaine.....	C-3 / D-3
Rue de L'Arguennon.....	B-2 / C-2
Rue de l'Hermine.....	B-4 / C-3
Rue de la Hunaudaye.....	B-3 / C-3
Rue des Bruyères.....	B-2
Rue des Camélias.....	C-3 / C-4
Rue des Coquellcoits.....	B-4
Rue des Hortensias.....	C-4
Rue des Jonquilles.....	A-3
Rue des Lilas.....	B-4 / C-4
Rue des Templiers.....	C-3 / D-4
Rue du Clos du Puits.....	D-2 / D-3
Rue Elsa Triollet.....	E-2 / F-2
Rue Jules Ferry.....	C-2 / D-2
Rue Marie Curie.....	E-2 / F-2
Rue Maryvonne Dupureur.....	D-1 / E-1
Rue Noë Poupard.....	B-3 / A-5
Rue Yvette Le Queinec.....	E-1 / E-2
Salle André Hénon.....	B-4
Salle des Fêtes.....	B-4



COMMUNE DE
BOURSEUL

MAIRIE DE BOURSEUL
 18 rue de l'hermine
 22130 BOURSEUL
 02 96 83 02 17
mairie.bourseul@orange.fr
<https://bourseul.fr/>

Horaires mairie :

- Lundi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Mardi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Mercredi : de 8h à 12h
- Jeudi : Fermé
- Vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Samedi : de 8h à 12h
- Fermé le samedi en juillet-août

Cantine à 1 €

Le conseil municipal a décidé de signer une convention avec l'État afin de faire bénéficier les familles d'élèves scolarisés à l'école communale de Bourseul d'un règlement de frais de cantine modulés selon le Quotient Familial (QF). Cette convention sera signée pour 3 ans et prendra effet à partir du 1^{er} janvier prochain.

■ Tarifs cantine

3 tranches de prix à payer ont été définies en fonction du quotient familial :

- QF inférieur à 999 : vous paierez le repas 1 euro
- QF compris entre 1000 et 1499 : vous paierez le repas 2,20 euros
- QF supérieur à 1500 : le tarif actuel restera inchangé

Pensez à faire parvenir au plus vite au secrétariat de la mairie les documents qui vous ont été fournis par la CAF ou la MSA indiquant votre Quotient Familial et que nous vous avons déjà demandés à plusieurs reprises.

Sans réponse de votre part, vous continuerez à payer le prix de la 3^{ème} tranche.

Le cimetière

La commission «cadre de vie» a proposé un règlement pour le cimetière, afin d'assurer le maintien de la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le bon ordre et la décence dans ce lieu de recueillement.

Le règlement a été approuvé par le conseil municipal le 10 juin 2021. Il est entré en vigueur le 1^{er} Septembre 2021.

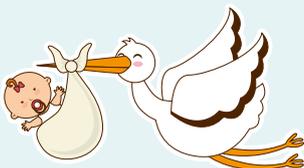
Tout un chacun peut en prendre connaissance auprès du secrétariat de la mairie ou sur le site Internet de la commune.

■ Tarifs concessions

Tarifs concessions au 1 ^{er} septembre 2021			
Concessions	Durée 15 ans	Durée 30 ans	Durée 50 ans
TRADITIONNELLES 2 m ²	50€	90€	140€
TRADITIONNELLES 4 m ²	100€	180€	280€
CAVURNE	50€	90€	140€



Etat civil



Naissances

BRIEND Hugo
Né le 28/07/2021
Les Landes Marettes

DIAKONOV Félix
Né le 12/09/2021
5, rue des Templiers

TIREL Luna
Née le 12/09/2021
5, rue Elsa Triolet



Mariages

Le 24 juillet 2021
MAFFEI Caroline
et **DIAKONOV Mikhail**
5, rue des Templiers

Pacs

Le 13 février 2021
JOSSET Marine et
LE GARZENEC Simon
9, La Ville ès Robert

Le 20 mars 2021
ROBILLARD Manon
et **TOUZÉ Fabien**
5, rue des Jonquilles



Décès

LECUYER Marcel
Le 7 février 2021

OLÉRON Paulette
Le 4 avril 2021

LEUX René
Le 24 mai 2021

PALISSIER Bernard
Le 10 juillet 2021

ANDRIEU Sophie
Le 15 juillet 2021

ASTIER Michel
Le 30 juillet 2021

COURTOIS Jacqueline
épouse **ROGE**
Le 26 septembre 2021

ARTHUIS Jean-Marie
Le 07 octobre 2021

DARTOIS Madeleine
épouse **ROUILLÉ**
Le 11 octobre 2021

BENOIT Joseph
Le 19 octobre 2021

HÉRAULT Jean-Louis
Le 8 novembre 2021

Vie de la commune

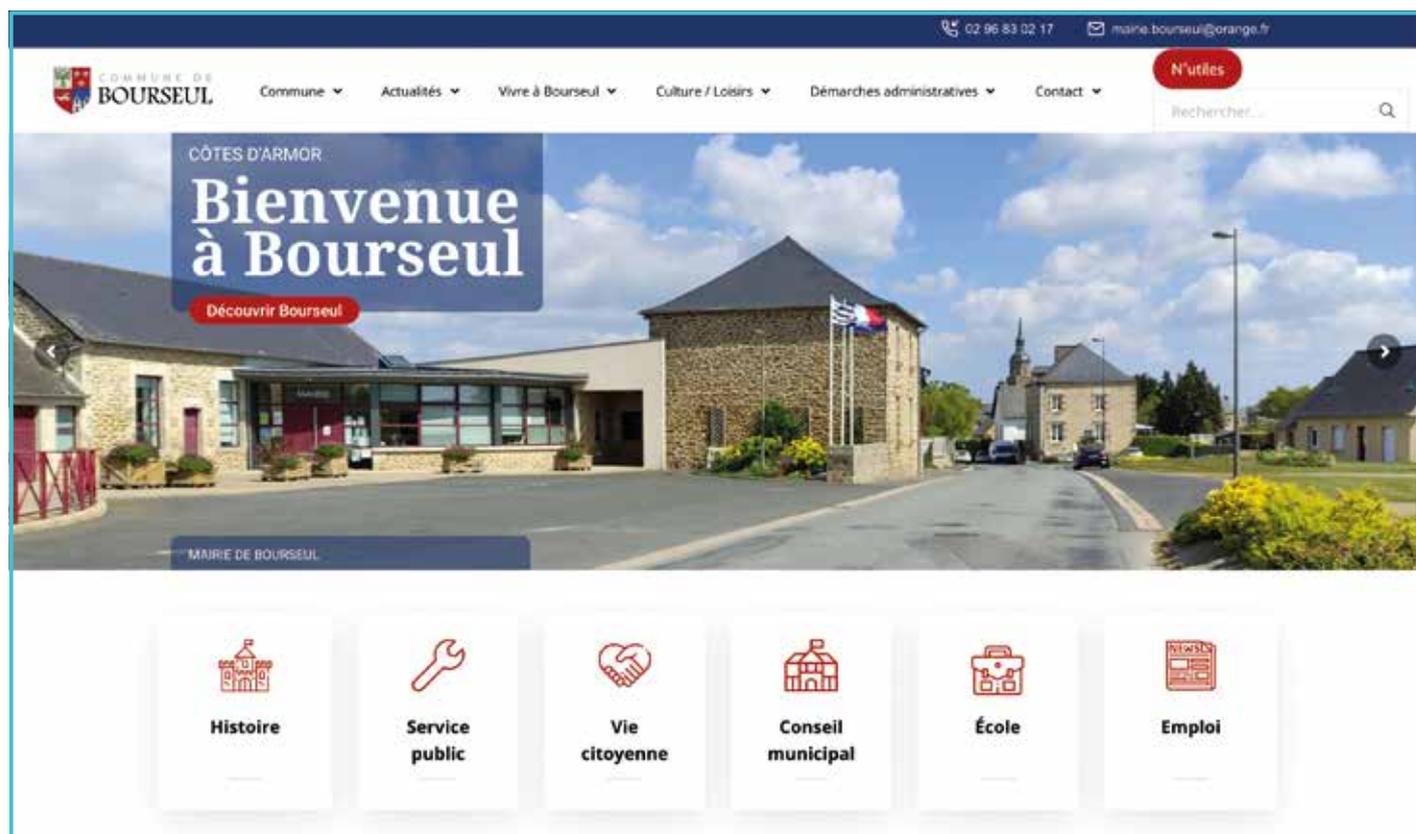


Les outils de communication mis à disposition de la commune de Bourseul

Notre premier outil de communication est :

■ Le site internet

Vous pouvez vous connecter en tapant <https://bourseul.fr>



Vous y trouverez des **informations sur Bourseul.**

Plan du site :



Vous pouvez nous aider à faire vivre le site en nous communiquant **vos événements à venir et vos actualités**,

Pour cela, merci de nous communiquer par écrit ou par mail (mairie.bourseul@orange.fr) :

- Nom de l'association,
- Date, heure et lieu de l'évènement,
- Décrire l'évènement brièvement.

Évènements à venir

[> Voir tous les événements à venir](#)

1 Heure de voyage sonore relaxant
(15€)

Salle André Henon 22130 Bourseul
Mercredi 22 décembre 19h00 - 20h00
Mercredi 29 décembre 19h00 - 20h00



Places limitées
Réservations 06.71.99.58.32
Prese sanitaire & masques obligatoires

VOYAGE SONORE RELAXANT

[Plus d'infos](#)

17 DÉC 2021

ARBRE de Noël DE L'ÉCOLE

VENDREDI 17 DÉCEMBRE

- 10h- SPECTACLE DE CLOWNS À LA SALLE DES FÊTES
- 14h- TOURNÉE DU Père Noël DANS LES CLASSES
- 16h30- GÔÛTER DE NOËL ET VIN CHAUD OFFERTS À LA SORTIE DE L'ÉCOLE

DISTRIBUTION DES PLATS À EMPORTER



SPECTACLE DE NOËL 2021

🕒 17 décembre 2021 17:00 - 17 mars 2022 23:00

📍 Salle polyvalente

[Plus d'infos](#)

La cérémonie traditionnelle des vœux du Maire est annulée.

Flash info

LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE



22 novembre 2021

Prévention des intoxications au monoxyde de carbone

[Continuer la lecture →](#)

IMAGINEZ LE TERRITOIRE QUI NOUS RASSEMBLE !



18 novembre 2021

Budget participatif Dinan Agglomération

[Continuer la lecture →](#)



12 novembre 2021

COVID 19 : vaccinez-vous près de chez vous

[Continuer la lecture →](#)



12 novembre 2021

COVID-19 FAITES VOTRE RAPPEL

[Continuer la lecture →](#)

Vie de la commune



... Les outils de communication

Le second élément de communication :

■ Le panneau Lumiplan

Nous vous communiquons les informations sur la commune par l'intermédiaire de ce panneau situé sur la place de la mairie.

Nous relayons l'information mise

- sur le site internet
- sur l'application City All



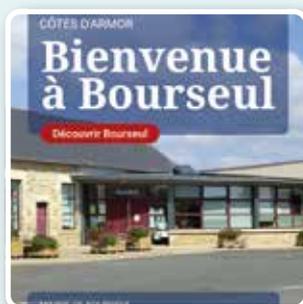
Le troisième élément de communication :

■ L'application smartphone City All

La mairie vous informe en direct sur votre Smartphone



Diffusez vos évènements sur nos supports de communication !



L'épicerie solidaire mobile

*L'épicerie solidaire a été créée par l'association Beaussais Solidarité en 2018.
Elle permet aux personnes rencontrant des difficultés financières d'acheter des produits alimentaires et d'hygiène à environ 10% de leur prix en magasin.*

L'accès à l'épicerie solidaire se fait en fonction de critères budgétaires et familiaux (reste à vivre) pour une durée de 3 mois, renouvelable selon l'évolution de la situation de la famille.

L'épicerie est ouverte tous les mardis de 14h à 19h à Ploubalay.

Les bénéficiaires y choisissent les produits qu'ils désirent acheter dans les limites du crédit qui leur est alloué et des denrées disponibles.

L'association développe actuellement son rapprochement des personnes en difficulté au moyen

- d'un camion épicerie ;
- d'un accompagnement social adapté à leurs besoins dans des bureaux mis à sa disposition par les communes intéressées (aide administrative pour un meilleur accès aux droits, pour la résolution de problèmes administratifs, budgétaires ou de retour dans le monde de l'emploi).

Pour contacter l'association : 06 21 12 69 41 - 07 81 67 24 48



Beaussais Solidarité



Epicerie solidaire
2 rue de Dinan – 22650 – Ploubalay



Des produits à 90% de
prix magasin
Fruits et légumes
moins de 80ct€/kg



Inscriptions sur RV
06 21 12 69 41
07 81 67 24 48

Lieu d'accueil pour personnes en difficulté financière,
l'épicerie solidaire offre des produits alimentaires de qualité
et des produits d'hygiène à des prix très bas.
C'est aussi un lieu d'écoute où les familles peuvent trouver
de l'aide pour résoudre les problèmes du quotidien.



Amicale laïque de Bourseul

*L'actualité 2021-2022 de l'Amicale de l'école...
Organiser, pour se rencontrer, pour se divertir,
pour s'amuser!*



*1^{er} plan : Nadège Bidan, Marie-Pierre Besnard,
Yves-Marie abbé, Caroline Ermel, Ronan Frappin
2^{ème} plan : Myriam Coupé, Béatrice Geffroy, Pascal Frenodo,
Sébastien Gesvret, Anaïs Rolland, Virginie Bergue*

Président : Yves-Marie
Trésorière : Béatrice
Secrétaire : Ronan

L'addition des différentes personnalités et expériences des membres qui composent le bureau permettent à notre association de parents d'élèves de perpétuer la vie associative au sein de notre école.



Cette année, nos enfants vont bénéficier de nombreuses sorties scolaires!

Le succès de notre kermesse en juillet dernier nous permet d'accompagner financièrement l'ensemble des familles et projets répartis dans les 6 classes par l'achat de fournitures et les sorties organisées par les enseignants.

Envie de divertissement! Nous vous invitons à venir passer un **moment convivial** avec nous **le dimanche 1^{er} mai** à une randonnée pédestre ou une randonnée quad qui sera suivi d'un repas avec jambon à l'os sur le site de l'école.

Le dimanche 3 juillet aura lieu notre **Kermesse** et son repas champêtre.

<https://amicale-laique-bourseul.assoconnect.com>
Facebook : Maman et Papa école de Bourseul (22)

FC Bourseul

*Je tenais à remercier
tous les bénévoles,
supporters et
autres personnes
qui contribuent
à la vie du club.*

*On vous attend
toujours aussi
nombreux au bord
du terrain.*

Vive le FC Bourseul !



Calendrier des fêtes 2022

■ Janvier

- Le 19** Concours de boules organisé par la boule bourseulaise
- Le 29** Repas tartiflette organisé par Amicale Laïque
- Le 30** Braderie puériculture organisé par Amicale Laïque



■ Février

- Le 16** Concours de boules organisé par la boule bourseulaise

■ Mars

- Le 16** Concours de boules organisé par la boule bourseulaise
- Le 27** Concours de pêche étang Goupillière organisé par Amicale Laïque



■ Avril

- Le 20** Concours de boules organisé par la boule bourseulaise
- Le 30** Repas de chasse



■ Mai

- Le 1er** Randonnée pédestre ou randonnée quad suivi d'un repas jambon à l'os organisé par l'Amicale Laïque
- Le 18** Concours de boules organisé par la boule bourseulaise
- Le 29** Courses cyclistes organisé par le Comité des fêtes



■ Juin

- Le 15** Concours de boules organisé par la boule bourseulaise

■ Juillet

- Le 03** Kermesse et repas champêtre organisé par Amicale Laïque
- Le 14** Concours agility organisé par le club cynophile Bourseulais
- Le 20** Concours de boules organisé par la boule bourseulaise
- Le 24** Marcher pédaler contre le cancer organisé par le Comité des fêtes
- Le 30** Concours de palets organisé par Association Mathilda



Infos utiles



■ Permanences du maire

Monsieur Philippe DAULY reçoit sur rendez-vous.

■ Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mercredi	de 8h à 12h
Jeudi	Fermé
Vendredi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Samedi	de 8h à 12h

Fermé le samedi en juillet et août.

■ Contacts bâtiments communaux

Mairie	Tél. 02 96 83 02 17 mairie.bourseul@orange.fr https://bourseul.fr
École	02 96 83 02 03 ecole.0220747t@ac-rennes.fr
Garderie	02 96 83 09 76
Cantine	02 96 83 04 81
Salle polyvalente	02 96 83 06 41

■ Numéros utiles

Urgences médicales • SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
N° d'appel d'urgence en Europe	112
N° d'appel d'urgence SMS	
Fax pour muets et/ou malentendants	114
Secours en mer	196
Alerte enlèvement	197
Allo Enfance Maltraitée	119
Violences conjugales	39 19
Solitud'écoute	08 00 47 47 88
Centre anti-poison Rennes	02 99 59 22 22
SOS Médecins	36 24
Allo Service Public	39 39
Des réseaux d'information par téléphone sont également à votre disposition :	
RésoGardes (0,35€/min)	32 37
SOS Gardes (0,45€/minute)	39 15

Gendarmerie

Horaires et coordonnées

Plancoët

Ouvert 7J/7 - En semaine, 8h-12h et 14h-19h
Les dimanches et jours fériés, 9h-12h et 15h-18h

64, rue de l'Abbaye - Tél. 02 96 84 13 99

Beaussais-sur-Mer

Ouvert les mardis, jeudis et samedis, 14h-18h.
Au-delà de 19h, appeler le 17.

5, rue Joliet - Tél. 02 96 27 20 17

Au-delà de 19h, téléphoner en composant le 17.

■ Permanences du Conciliateur de justice

Pour tout problème de droit privé, Monsieur PINON, Conciliateur de justice, peut vous aider. Une fois par mois, il tient une permanence à la mairie de Plancoët. Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au **02 96 84 39 70**.

■ La CPAM de Plancoët

Les conseillers de la CPAM vous accueillent le mardi et le jeudi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

L'accueil est également ouvert **le lundi et le mercredi** uniquement **sur rendez-vous**.

Vous pouvez planifier votre venue au **36 46** ou via votre compte sur **ameli.fr**

■ Centre des finances publiques

Le service des Impôts de Dinan est ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h.

Pour connaître les informations fiscales et effectuer l'essentiel des démarches, le site **impots.gouv.fr** est à votre disposition.

Vous pouvez également joindre le Centre des Impôts Service
au **0 810 467 687** ou **0810 IMPOTS**
du lundi au vendredi de 8h à 22h
et le samedi de 9h à 19h.

■ Les déchetteries

Rappel : Vous avez la possibilité de déposer vos déchets dans les deux déchetteries (Plancoët et La Landec). Cependant pour y avoir accès, **vous devez être en possession d'un badge**. Si vous ne l'avez toujours pas, vous devez remplir un formulaire, que vous trouverez aux adresses ci-dessous, et y joindre votre justificatif de domicile :

- à la mairie
- au siège de Dinan Agglomération au 34, rue Bertrand Robidou à Dinan ou sur son site internet : www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/dechets/Demandez-votre-badge-bac-composteur/Demande-de-badge-d-acces-en-decheterie-pour-les-particuliers
- à la maison Intercommunale de Plancoët - 33, rue de la Madeleine

Vous déposerez ensuite votre demande aux mêmes adresses ou par mail à l'adresse suivante :
dechets@dinan-agglomeration.fr

Article 2.2.2 - L'accès des véhicules

L'entrée est limitée aux véhicules légers de tourisme attelés d'une remorque ou non, ainsi qu'aux fourgonnettes dont le PTAC ne dépasse pas 3.5 tonnes.

Les véhicules à bennes basculantes et les camions plateaux ou assimilés ne dépassant pas 3.5T de PTAC (fourgon avec hayon...) sont tolérés, mais le dépôt par « bennage » direct est interdit sauf pour les plateformes végétaux et plateformes gravats (dépôt au sol).

Les véhicules interdits sont notamment les véhicules de PTAC supérieur à 3.5 t.

Les tracteurs (avec remorque) pourront être exceptionnellement autorisés à accéder aux plateformes « végétaux » sous conditions : obtention de l'accord préalable de la collectivité ; le jour, la plage horaire de dépôt, la nature du dépôt et le volume seront définis en concertation avec la collectivité.

L'agent de déchèterie peut refuser l'accès à un usager se présentant avec un des véhicules susmentionnés.

Horaires des déchetteries - Fermeture les dimanches et jours fériés toute l'année

Déchetterie de Plancoët

Zone artisanale de Nazareth - 22130 Plancoët

Tél. 02 96 80 29 72 - Courriel : dechets@dinan-agglomeration.fr

Du 1^{er} février au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h	
Après-midi		14h à 18h					

Du 1^{er} novembre au 31 janvier

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h	
Après-midi		14h à 17h					

Déchetterie de La Landec

Zone artisanale de Beauvent - 22980 La Landec

Tél. 02 96 82 13 71 - Courriel : dechets@dinan-agglomeration.fr

Du 1^{er} février au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin			9h à 12h			9h à 12h	
Après-midi	14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h		14h à 18h	14h à 18h	

Du 1^{er} novembre au 31 janvier

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin			9h à 12h			9h à 12h	
Après-midi	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h		14h à 17h	14h à 17h	

Recette

Flamiche aux Maroilles



Pour 4 personnes

Préparation 15 min

Cuisson 25 min

Ingédients

- 1 demi Maroilles
- 250 g de farine
- 1 tasse de lait tiède
- 1 œuf
- 10 g de levure du boulanger
- 30 g de beurre
- 1 pincée de sel

Préparation

Faire une pâte levée en mélangeant la farine, la levure délayée dans le lait, le beurre fondu, l'œuf entier et le sel.

Étaler la pâte sur une tourtière beurrée et laisser monter pendant une heure ou deux dans un endroit tiède.

Quand la pâte est levée la garnir complètement de fines tranches de Maroilles et cuire à four chaud 25 min environ.

Variante

Couper le Maroilles en dés et l'écraser grossièrement avec 20 cl de crème fraîche.

Étaler cette préparation sur la pâte levée et faire cuire une demi-heure à four chaud.

